



BAREMES HONORAIRES AU 9 JANVIER 2025

HONORAIRES TTC* sur transaction immobilière , vente d'immeuble à usage d'habitation et terrain à bâtir.

*Intégralement Charge Vendeur en cas de mandat de vente ***

Honoraires HT sur transactions commerciales , immobilier commercial, bureaux.

HONORAIRES sur cession de droit au bail et fonds de commerces : 6,5% HT du montant de la cession avec un minimum de 7 500 € HT

Intégralement Charges Acquéreur

PRIX AFFICHE	HONORAIRES T.T.C	PRIX AFFICHE	HONORAIRES T.T.C
DE 0 à 40 000€	4 500 €	DE 150 001 à 160 000 €	11 000 €
DE 40 001 à 50 000 €	5 500 €	DE 160 001 à 170 000 €	11 500 €
DE 50 001 à 60 000 €	6 000 €	DE 170 001 à 180 000 €	12 000 €
DE 60 001 à 70 000 €	6 500 €	DE 180 001 à 190 000 €	12 500 €
DE 70 001 à 80 000 €	7 000 €	DE 190 001 à 200 000 €	13 000 €
DE 80 001 à 90 000 €	7 500 €	DE 200 001 à 210 000 €	13 500 €
DE 90 001 à 100 000 €	8 000 €	DE 210 001 à 220 000 €	14 000 €
DE 100 001 à 110 000 €	8 500 €	DE 220 001 à 230 000 €	14 500 €
DE 110 001 à 120 000 €	9 000 €	DE 230 001 à 240 000 €	15 000 €
DE 120 001 à 130 000 €	9 500 €	DE 240 001 à 250 000 €	15 500 €
DE 130 001 à 140 000 €	10 000 €	DE 250 001 à 260 000 €	16 000 €
DE 140 001 à 150 000 €	10 500 €	Au-delà 260 000 €	6,50 %

Certificat d'évaluation patrimoniale :

180 € TTC en dehors d'un mandat de vente

En cas de mandat de recherche, les honoraires seront à la charge à l'acquéreur selon les mêmes montants que ceux affichés sur le présent barème

*** Honoraires TTC au taux de TVA actuel de 20 %**

**** Sauf cas particulier : succession (Honoraires à la charge de l'acquéreur)**



Barème Honoraires De Location Mixte¹ et Meublée¹

zone "non tendue"

Honoraire à la charge du locataire

Honoraire de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5,5 % TTC du loyer annuel HC, plafonné à 8€ /m ² TTC
Honoraire de réalisation de l'état des lieux	1,75 % TTC du loyer annuel HC, plafonné à 3€/m ² TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	150 € HT soit 180 € TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	120 € HT soit 144 € TTC

Honoraire à la charge du bailleur

Honoraire d'entremise et de négociation	60 € TTC
Honoraire de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5,5 % TTC du loyer annuel HC, plafonné à 8 €/m ² TTC
Honoraire de réalisation de l'état des lieux	1,75 % TTC du loyer annuel HC, plafonné à 3€/m ² TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	150 € HT soit 180 € TTC

(¹) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre le locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014

Barème Honoraires de Location Baux Commerciaux Professionnels

Négociation, rédaction du bail, état des lieux : 8% du loyer triennal TTC

Barème Honoraires de Gestion Locative

Pack Privilège : 8,95 % TTC des sommes encaissées *

Pack Confort : 7,95 % TTC des sommes encaissées *

Pack Initial : 6,95 % TTC des sommes encaissées *

***Le détail de chaque pack est disponible en agence**

Barème établi le : 09/01/2025